

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 8 septembre 2016

Etaient présents : Y. Billod-Laillet, J. Breuil, P. Cart-Lamy, A. Danguy, S. Faivre, G. Cellier, F. D'Amato , S. Galimard, E. Gardier-Jacquot, F. Lopez , J. Henry-Leloup, C. Dauphin, F. Mercet

Etaient absents excusés : JC Goy (procuration à Y. Billod-Laillet)

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

➤ Approbation compte rendu conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2016 sont soumis à l'approbation des conseillers municipaux, les comptes rendu sont adoptés avec 12 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

➤ Aménagement voirie, convention avec le conseil départemental

Rappel par P. Cart-Lamy : suite à la consultation et l'accord lors du dernier conseil municipal, l'entreprise choisie est COLAS EST pour un montant total de travaux de 97 963 € HT comprenant les travaux route de Lyon, rue St Renobert, l'accessibilité du pont, la grande rue, la rue de Busy, la rue des Salines, le parking route d'Ornans et la descente du parking derrière Woka.

Le projet d'aménagement de la grande rue a été retenu au titre du programme « opérations partenariales de sécurité en agglomération (OPSA) par le département.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation de ces travaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 56 700 € HT, financement commune de 31 700 € HT, financement Département de 25 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, après lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la convention entre le Département du Doubs et la commune de Quingey sur les travaux d'aménagement de la grand rue RD 13 et 17
- Autorise le maire à signer la convention

➤ Aménagement city park

Suite aux diverses propositions reçues pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel et d'un city-parc ; à la commission d'ouverture des plis en date du 12 août 2016, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 abstention :

- Accepte la proposition de la société FCE pour un montant de 99 942.55 € HT (offre de base et PSE)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude JDBE soit 7.5 % du montant de référence HT des travaux

➤ Taxe Consommation Finale d'Electricité reversement part par le SYDED

Le comité syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de

six (6) à compter du 1er janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;

- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1er octobre 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré avec 3 voix contre, 4 abstention et 6 voix pour :

- Exprime son désaccord sur le fait que cette taxe soit transférée au SYDED au lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants, précise que par l'intermédiaire du représentant de la communauté de communes il avait été demandé que le taux de la taxe n'excède pas 4 %

- décide :

➤ d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2017

➤ de donner délégation au maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ Bail logement communal

Suite au départ de Mme Séjournant, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la résiliation du bail de location du logement au 3 place des rives de Loue au 31 août 2016
- autorise le remboursement de la caution soit 340 €
- Accepte de louer ce logement à Mme Boyer Yolande pour un loyer mensuel de 216 €, révisable à compter du 1er janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente

➤ Modification des statuts de la communauté de communes

Explication par Sarah Faivre : afin de pouvoir continuer à fonctionner dans les mêmes conditions et dans l'attente de la nouvelle structure (fusion des 3 communautés de communes) et jusqu'en 2019, la communauté de communes du canton de Quingey doit modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec la loi NOTRe, cette modification n'entraîne ni suppression, ni ajout de compétence.

Lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Quingey, en date du 30 août 2016, visée par la Préfecture le 6 septembre 2016, concernant la modification des statuts de la CCCQ. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 2 abstentions, décide d'accepter cette modification des statuts.

➤ Informations du Maire et des adjoints

↳ Informations du Maire

- Le poste de RASED à l'école est enfin pourvu.

- Maison de santé : la mutuelle du Jura serait intéressée pour mettre en place des dentistes, ils sont dans l'attente d'une étude de l'ARS pour savoir si le secteur est déficitaire

↳ Questions de Mme Galimard :

- Demande si les réunions du conseil municipal peuvent avoir lieu principalement le mercredi. Pas d'inconvénient dans la mesure du possible.
- Concernant les enquêtes pour les ados, 5 élèves interrogés n'auraient pas reçu le questionnaire, réponse de Gaëlle Cellier : les questionnaires ont été distribués à tous les collégiens, 5 sur une centaine n'est pas représentatif.
- Visite Tri le 7 octobre mais déjà vernissage des automnales, J. Breuil voit pour décaler la visite